
Étaient présents :	Le maire	Luc Trépanier
	Les conseillers (ère)	Laurent Barbé France Boucher Jake Chadwick Jean Dubois Marc Fredette Stephen Lloyd
	La directrice générale	Caroline Dion
	Le secrétaire-trésorier	Robert Mearns

**1. Résolution 2011-72
Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Jean Dubois, appuyé par le conseiller Laurent Barbé et il est résolu à l'unanimité par les membres présents:

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

ADOPTÉE

**2. Résolution 2011-73
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2011**

PRENANT ACTE QU'une copie du procès verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*,

Il est proposé par le conseiller Marc Fredette, appuyé par le conseiller Jake Chadwick et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le procès verbal du conseil municipal tenue le 11 juin 2011 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

3. Affaires courantes

3.1 Annonces

Le maire Luc Trépanier rappelle la tenue de la séance d'information sur les dérogations mineures qui aura lieu en après-midi à 13h30 au Centre communautaire, durant laquelle une présentation sera faite par l'urbaniste Mme Hélène Doyon suivit d'une période d'intervention où les résidents pourront s'exprimer.

Le conseiller Jake Chadwick rappelle la collecte de sang qui aura lieu le 23 août au Centre communautaire de la Municipalité de Montcalm.

Madame Susan De Schulthess présente son compte-rendu de la rencontre du Comité des loisirs des 4 villages.

3.2 Correspondances

Rien à signaler.

3.3 APLÉ

Le conseiller Stephen Lloyd rappelle que l'activité « cinéma » familiale aura lieu en soirée sur l'île Goulden.

3.4 Suivi de la dernière séance

Transmission des rapports d'incendie à la municipalité	À la demande de la Ville, les rapports d'incendie peuvent lui être transmis. Dans le cas d'incendie suspect (criminel), ces rapports sont confidentiels.
Tour de transmission de Bell Mobilité	Pas de développements.

3.5 Période de questions

Intervenant	Sujet
Robert Kalil	À propos du stationnement de sa moto dans le shelter, y a-t-il une règle l'interdisant?
Robert Bellerose	Demande d'informations supplémentaires quant aux travaux de rénovation du Barrage.
Jean Mathieu	Suite à la vente aux enchères du lot pour non-paiement de taxes, quel montant revient à la Ville?
Susanne Sylvestre	Budget pour des boîtes à fleurs sur le pont.
Susanne Sylvestre	Internet haute vitesse? Les subventions du programme <i>Communautés rurales branchées</i> pourraient-elles bénéficier aux résidents qui sont desservis par un autre fournisseur?
Susanne Sylvestre	Des développements quant au Parc des résidents?
Susanne Sylvestre	Possibilité d'obtenir les dates de naissance des résidents pour le Comité intermunicipal des aînés?
Susan De Schulthess	Signal internet ne se rend pas jusqu'au Centre Communautaire?
Barbara Pope	La cause du taux élevé de phosphore dans certains tributaires du lac?
Susanne Sylvestre	Câble de contrôle routier installé par Genivar sur le chemin Barkmere?

4. Administration

4.1 Rapport du directeur général

La Ville a reçu son défibrillateur. La formation des employés est prévue prochainement.

Les conteneurs à gros rebuts ne doivent pas être utilisés pour y mettre des ordures ménagères. Des affiches seront installées pour rappeler aux résidents les règles d'utilisation des conteneurs.

Plusieurs travaux de constructions ont été commencés/exécutés durant le dernier mois sans qu'une demande de permis n'ait été présentée. La Ville interpelle ses résidents à collaborer avec l'Administration municipale et à s'enquérir si un permis est nécessaire ou non.

4.2 Ressources humaines

4.2.1 Résolution 2011-74

Attribution de certains pouvoirs du fonctionnaire désigné

Considérant les paragraphes 5 et 7 de l'article 1.2.2 et l'article 1.2.3 du Règlement sur les permis et certificats n° 204 qui permettent au fonctionnaire désigné de visiter et d'inspecter les propriétés et d'émettre des arrêts de travaux;

Considérant qu'il y a lieu d'attribuer à Monsieur Yvon Dion les pouvoirs prévus aux paragraphes 5 et 7 de l'article 1.2.2 ainsi que ceux de l'article 1.2.3 du Règlement sur les permis et certificats n° 204;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, secondé par le conseiller Laurent Barbé, et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Ville de Barkmere attribue à Monsieur Yvon Dion les pouvoirs prévus aux paragraphes 5 et 7 de l'article 1.2.2 et à l'article 1.2.3 du Règlement sur les permis et certificats n° 204.

ADOPTÉE

4.3 Dépôt du certificat du greffier

Le certificat du greffier en vertu de l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* est déposé.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
VILLE DE BARKMERE



VILLE DE / TOWN OF
BARKMERE

CERTIFICAT DU GREFFIER EN VERTU DE L'ARTICLE 555 DE LA
LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS
(L.R.Q. C. E-2.2)

Nombre de personnes habiles à voter:	39
Nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu :	15
Nombre de demandes faites :	0

En conséquence, le Règlement 212 créant une réserve financière pour les dépenses d'entretien du chemin Duncan est réputé approuvé.

Lecture faite à Barkmere,
ce 18 juin 2011


Caroline Dion, greffière-adjointe

5. Finances

5.1 Comptes à payer

**5.1.1 Résolution 2011-75
Comptes à payer**

Il est proposé par le conseiller Marc Fredette, appuyé par le conseiller Jake Chadwick, et il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes ci-dessous soient payés :

2011-07-2367	Caroline Dion	Salaire - Dir.Gén. au 07-15-2011	1 689,51
2011-07-2368	Alexandre Clermont	Salaire - Inspecteur au 07-15-2011	981,76
2011-07-2369	Yvon Dion	Salaire - Chef. des instl.pub.	961,27
2011-07-2370	Robert A.C. Mearns	Salaire - Sec.- très.	1 709,08
2011-07-2371	Iona Miller Dion	Salaire - Gardienne (06-11/07-08)	811,49
2011-07-2372	Marie-Catherine Perez	Salaire - Gardienne (06-12/07-08)	697,25
2011-07-2373	Municipalité de Montcalm	Contrat - serv.d'incendie (2e vers.)	1 787,50
2011-07-2374	Municipalité d' Huberdeau	Contrat - serv.d'incendie (2e vers.)	1 787,50
2011-07-2375	Les Serres Arundel Enr.	Dépense - débarcadère	315,11
2011-07-2376	Materiaux R. McLaughlin Inc.	Travaux public - débarc.	81,55

2011-07-2377	Elsie Miller Estate	Dép - Séc/Débarcadère	249,02
2011-07-2378	Claude Hamel	Dépense - traduction du Bulletin	126,41
2011-07-2379	Yvon Dion	Dép. - Chef. des instl.pub.	368,50
2011-07-2380	Robert A.C. Mearns	Dépense: sec.-très.	552,50
2011-07-2381	Ministère des Finances	Barrage - droits annuels	1 010,00
2011-07-2382	Bruce Henderson	Memoratif - Brian Clarke	381,91
2011-07-2383	Prem.répond.d'Arundel	Don - défibrillateur	150,00
2011-07-2384	Bell Mobilité	Téléphone - Pagette	70,45
2011-07-2385	M.R.C. des Laurentides	Contribution - tournoi de golf	150,00
2011-07-2386	Caroline Dion	Petit caisse/Dép.-DG.	474,03
2011-07-2387	Alexandre Clermont	Dép.- Inspecteur	140,58
2011-07-2388	World Web Vision Inc.	Site Web - HdeV. (2e vers.)	1 215,19
2011-07-2389	Les Serres Arundel Enr.	Dép - Vieux Village	44,15
2011-07-2390	Caroline Dion	Salaire - Dir.Gén. au 07-29-2010	1 689,51
2011-07-2391	Alexandre Clermont	Salaire - Inspecteur au 07-29-2010	981,76
2011-07-2392	Rec Gen Canada	Ded.à la source - Canada	1 436,59
2011-07-2393	Min du Revenu du Québec	Ded.à la source - Québec	3 133,87
2011-07-2394	Bell Canada	Téléphones - HdeV.	154,85
2011-07-2395	Bell Canada	Téléphones - serv.d'urgence	97,78
2011-07-2396	Hydro Québec	Éclairage de la rue	326,07
2011-07-2397	Hydro Québec	Hydro - HdeV/Cent.commun.	233,22
2011-07-2398	Hydro Québec	Électricité - Marina	40,73
2011-07-2399	Robert A.C. Mearns	Petit caisse - Sec-très.	283,75

ADOPTÉE

6. Urbanisme

6.1 Parcs

Le conseiller Jean Dubois explique que le site original considéré s'avère peu approprié à la création d'un parc : le terrain est très ombragé, marécageux, ce qui en fait un site très propice aux insectes piqueurs. Le comité tente de trouver un autre endroit et rencontrera les pères Jésuites à cet effet un peu plus tard durant le mois.

6.2 Navigation

Le maire Luc Trépanier mentionne qu'il y a un problème de vagues aux *Narrows*. Des enseignes seront installées.

7. Services publics

7.1 Débarcadère

La directrice générale informe que des cordes seront installées dans le stationnement pour éviter que des voitures soient prises en souricière.

7.2 Sécurité et protection

Le maire Luc Trépanier informe que l'exercice d'urgence qui a été fait à la fin juin a échoué dû à des problèmes de communication entre la Centrale 9-1-1 et notre premier répondant. La Ville verra à régler ce problème par l'ajout à d'un 2^e répondant pour assurer la chaîne d'appels.

7.3 Matières résiduelles

7.3.1 Résolution 2011-76

Maintien du service de conteneurs à gros rebuts et matériaux secs

Considérant que la Ville de Barkmere est visée par le contrat de collecte de matières résiduelles en vigueur depuis le 1er juillet 2011 entre la MRC des Laurentides et RC Miller;

Considérant que la Ville de Barkmere désire maintenir sur son territoire durant toute la période estivale, et de façon continue, le service de conteneurs à gros rebuts et matériaux secs;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par la conseillère France Boucher, et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Ville de Barkmere informe la MRC des Laurentides qu'elle désire maintenir un service continu de conteneur à gros rebuts et matériaux secs pour la période allant du 15 mai 2011 au 15 octobre 2011 inclusivement et que copie de la présente résolution soit transmise à la MRC des Laurentides.

ADOPTÉE

8. Affaires juridiques

8.1 Résolution 2011-77

Recours judiciaires contre la construction de chemins non-autorisés

Considérant que la Ville de Barkmere a l'intention d'intenter les recours judiciaires nécessaires contre quiconque, notamment les propriétaires et les entrepreneurs, initiera ou participera, sans les autorisations municipales requises, à la construction de chemins sur son territoire.

Considérant que les articles 573.1 et 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c. C-19) et le *Règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de certains services professionnels* prévoient qu'un contrat pour services professionnels fournis par un avocat, nécessaire dans le cadre d'un recours devant un tribunal, n'a pas à être soumis à la procédure d'appel d'offres prévue par cette loi;

Considérant les offres de services reçues;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, secondé par le conseiller Jean Dubois, et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Ville de Barkmere mandate Me Marc-André LeChasseur, de la firme Poupart & LeChasseur s.e.n.c.r.l., afin d'intenter les procédures judiciaires nécessaires pour empêcher la construction de chemins sur son territoire sans les autorisations municipales requises.

ADOPTÉE

9. MRC et affaires gouvernementale

9.1 Résolution 2011-78

Politique sur l'utilisation des ressources informatiques

Considérant que la MRC des Laurentides, lors de la séance du conseil des maires du 24 novembre 2010, a adopté une Politique sur l'utilisation des ressources informatiques.

Considérant que la MRC des Laurentides exige que chaque municipalité utilisatrice de ses ressources informatiques adopte ladite politique;

Considérant que la Ville de Barkmere utilise les ressources informatiques de la MRC dans le cours de ses activités;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean Dubois, secondé par la conseillère France Boucher, et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Ville de Barkmere adopte la Politique sur l'utilisation des ressources informatiques et que copie de la présente résolution soit transmise à la MRC des Laurentides;

Que chaque employé et conseiller élu, actuel et futur, de la Ville de Barkmere doive signer et reconnaître la politique.

ADOPTÉE

10. Levée de l'assemblée

La prochaine séance régulière du Conseil aura lieu le 13 août 2011, à 10h00, au Centre communautaire de Barkmere.

10.1 Résolution 2011-79

Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Laurent Barbé, appuyé par le conseiller Jean Dubois et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la présente séance du conseil soit et est levée.

ADOPTÉE

Approuvé par :

Certifié par :

Luc Trépanier, Maire

Caroline Dion, greffière-adjoint